



## COLLECTIF SERVICES PUBLICS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 23/01/2015

Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de SUD PTT des Hauts-de-Seine a reçu courant janvier sa notification de révocation. Les faits qui lui sont reprochés sont exclusivement en lien avec son activité syndicale (participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...). Il faut remonter à 1951 pour retrouver une sanction du même type, la plus lourde pour un fonctionnaire. Elle concernait deux responsables de la CGT.

Cette décision exceptionnelle n'a pas été prise à la légère et ne tombe pas au hasard. Elle émane de la direction d'une entreprise contrôlée à 100% par l'État où la liberté syndicale est bafouée au quotidien, où son président et sa DRH nous vendent un pacte social **dans la poursuite des 80 000 suppressions d'emplois depuis une décennie**. Aucun texte d'ailleurs ne régit l'exercice du droit syndical depuis 2009, c'est le fait du prince. Vouloir rentrer dans un établissement peut être considéré comme délictueux.

**La mise à pied suivie de révocation d'un syndicaliste est un fait grave et inexcusable. Il s'agit d'une véritable attaque contre la liberté syndicale, contre les libertés fondamentales.**

La CGT se bat dans toutes les entreprises publiques pour l'emploi et le maintien d'un véritable service public qui réponde aux besoins sociaux. Nos camarades sont eux aussi trop souvent victimes de harcèlement et de discrimination syndicale.

**Le collectif Services Publics de l'Union Départementale CGT de Loire Atlantique exige la réintégration de Yann. Nous tenons à manifester publiquement notre soutien à la campagne organisée pour réclamer sa réintégration.** Nous appelons à la solidarité sous toutes ses formes, à commencer par la signature de la pétition : <http://reintegrationyann.sudptt.org>

